



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant délibéré	09

**Séance à 19h00**

**Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 octobre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

**Présents :** Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Daniel BOE – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET – Mme Caroline LEGROS – Mme Sophie JOANNES-AUBERT – M. Kévin DUCREUX.

**Absents excusés :** Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

**Madame Caroline LEGROS est élue secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2024-59 : Subvention ACPG CATM TOE**

**Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement avec la salle Associative du Petit Mourmelon.**

**Considérant que les associations externes telles que Familles Rurales et Prévention Routière n'ont pas formulé de demandes pour les subventions inscrites dans le budget 2024.**

**Considérant les différentes sommes attribuées à chaque association de Mourmelon-Le-Petit.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider une subvention identique de 330 € pour les associations de Mourmelon-Le-Petit.**

**Monsieur Jean-Louis MICHALOWICZ, élu intéressé, sort de la salle.**

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider une subvention de 330 €, au lieu de 230 € prévu au budget 2024, à l'Association ACPG CATM TOE.**

**Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider le versement d'une subvention d'un montant de 330 €, à l'Association ACPG CATM TOE.**

Envoyé en préfecture le

10/10/2024 Reçu en préfecture le

11/10/2024 Publié le

ID : 051-215103623-20241010-2024\_59-DE

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Préfecture  
Le 11 octobre 2024  
Et de la publication, le 11 octobre 2024  
Le Maire  
René MAIZIERES

Fait à MOURMELON LE PETIT 11 OCTOBRE 2024

Le Maire  
René MAIZIERES

